

Procès-verbal de de la réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Après scrutin, Fabrice MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BAILLEUX, BIHR, CANTE, CANTIN, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CURELY, DURAND, FONMARTY.

- Mme CURELY a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL
- M. CANTE a donné pouvoir à Mme GRANEREAU

Absents non excusés : MM. DUPONT, PONS-COUEPEL.

Date de convocation : 02 juillet 2025

La séance est ouverte à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Délibérations

- 2025.07.01 Admission en non-valeur de créances éteintes
- 2025.07.02 Tarifs de la salle de Brondeau
- 2025.07.03 Tarifs Sainte-Terre Bouge
- 2025.07.04 Subventions exceptionnelles

2. Point des élus

3. Divers

1. Délibérations

- Admission en non-valeur de créances éteintes
2025.07.01

A la demande du Trésor Public, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de valider l'admission en non-valeur des titres suivants pour un montant de 255,71 € :

T 1000-1/2022 de cantine impayée pour l'année 2022 qui s'élève à la somme de 2,57 €
T 1000-2/2022 de cantine impayée pour l'année 2022 qui s'élève à la somme de 53,10 €
T 1502/2022 de cantine impayée pour l'année 2022 qui s'élève à la somme de 29,50 €
T 1171/2022 de cantine impayée pour l'année 2022 qui s'élève à la somme de 32,45 €
T 1358/2022 de cantine impayée pour l'année 2022 qui s'élève à la somme de 32,45 €

T 17/2023 de cantine impayée pour l'année 2023 qui s'élève à la somme de 35,40 €
T 172/2023 de cantine impayée pour l'année 2023 qui s'élève à la somme de 20,65 €
T 326-2/2023 de cantine impayée pour l'année 2023 qui s'élève à la somme de 2,39 €

T 326-1/2023 de cantine impayée pour l'année 2023 qui s'élève à la somme de 47,20 €

Ce qui est accepté à l'unanimité.

- **Tarifs de la salle de Brondeau**
2025.07.02

Madame la maire explique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire au vu de la conjoncture économique de réviser à la baisse l'ensemble des tarifs de location de la salle des fêtes de Brondeau et d'instaurer pour l'ensemble des salles communales proposées à la location une caution « ménage » d'un montant de 150 € pour l'ensemble des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont voté et à l'unanimité la grille tarifaire suivante et la mise en place d'une caution « ménage » d'un montant de 150 € :

	Tarifs
Associations communales	Gratuit
Associations communales but lucratif 3/ an max	50 €
Associations hors commune week end	300 €
Association hors commune loc régulière but lucratif 1 jour Week end de 8h30 à 19h00	150 €
Evènements familiaux Commune week end	300 €
Evènements familiaux Hors-Commune week end	600 €
Professionnel à l'heure 2h maxi entre 8h30/12h30 ou 14h00/18h00 semaine récurrent	20 € / heure
Professionnel 1/2 journée en semaine matin ou après-midi	100 €
Professionnel journée semaine	200 €
Evènements culturels Commune	Gratuit
Evènements culturels Hors Commune	30 € / jour

- **Sainte-Terre Bouge**
2025.07.03

Madame la maire rappelle au Conseil municipal que lors de la réunion du Conseil municipal du 03 juin 2025, l'assemblée délibérante a souhaité instaurer un tarif annuel spécifique aux hors commune de Sainte-Terre inscrits au programme Sainte-Terre Bouge.

Après débat et vote, 9 élus souhaitent instaurer pour ces adhérents le tarif de 100 € et 4 élus le tarif de 90 €.

Le tarif hors commune est donc fixé à 100 € pour l'année.

Après en avoir délibéré les membres de l'Assemblée ont proposé les tarifs suivants :

- **Subventions exceptionnelles**
2025.07.04

Madame la maire explique que deux associations communales (Association Eglise Saint-Alexis et Association Sainte-Terre Plage) viennent de déposer une demande de subvention exceptionnelle ; Chantal Leruth et Delphine Loreau représentent respectivement ces associations.

Madame la maire demande à chacune d'entre elles de présenter les projets pour lesquels elles sollicitent cette subvention exceptionnelle.

Madame Leruth (membre de l'association Eglise Saint-Alexis) présente les modifications du projet de concert conté gratuit en présence de la Boite à histoire, d'un quatuor à cordes, d'une harpiste et d'une chanteuse le samedi 20 septembre, lors de la Fête du patrimoine et pour célébrer le centenaire de l'inscription au patrimoine de notre église

L'association, sur étude de leur projet initial, a déjà obtenu lors du vote du budget une subvention d'un montant de 1 100 €.

Madame Loreau (membre de l'association Sainte-Terre Plage) explique que l'association à des frais supplémentaires (société de déménagement, 2 concerts, 1 DJ) pour la fête de la Rivière du 3 août prochain.

L'association, sur étude de leur projet initial, a déjà obtenu lors du vote du budget une subvention d'un montant de 300 €.

Madame la Maire précise que sur l'enveloppe totale allouée aux subventions des associations, il reste 900 € de disponible allouable à ces associations est de 900 €.

Les membres du Conseil municipal (Mme Loreau et Mme Leruth ayant quitté la salle avant débat et vote) après en avoir largement débattu ont voté avec 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions pour attribuer les montants de 200 € à l'association Eglise Saint-Alexis et de 600 € pour l'association Sainte-Terre Plage.

II. Point des élus

Elisabeth GUE

- Camping municipal :

Cette saison a bien commencé, au niveau de la fréquentation une légère baisse mais le montant des recettes au 30 juin est supérieur à celles de l'année précédente 3 766 € contre 2 589 €.

La gestion des poubelles et la coordination avec les services de l'USTOM se mettent en route doucement.

Carole CANTIN

Conseil Municipal des jeunes

- L'atelier de motricité proposé par les jeunes élus se déroulera à la salle de psychomotricité mercredi 09 juillet 2025 de 9h à 11h, Agnès Alfonso-Chariol sera l'adulte référent ce jour-là.
- La course à pied / vélo du 14 septembre prochain se prépare, le départ et l'arrivée se feront à la Plage. C'est Axelle PALLARO qui est en charge de ce projet.
- L'intervention sur le cyberharcèlement a été faite par Joachim BERNARDO dans la classe de Mme Barcouzareaud, les élèves ont bien participé et échangé. Intervention fructueuse !
- En raison des très fortes chaleurs, la date de la kermesse a été reportée plusieurs fois ce qui a rendu plus difficile l'organisation prévue par les jeunes élus.

Aurore UGOLINI

- Réorganisation des bâtiments de l'école.

Une demande de permis de construire a été déposée pour l'installation de préfabriqués de locations comme évoqué lors des précédentes réunions. Ceux-ci devraient en théorie être surélevés d'environ 1,5 m pour répondre à la réglementation du PPRI. Une demande de dérogation auprès des services de la DDTM (Etat) a été faite en ce sens.

De leur côté, les ABF (Architectes des Bâtiments de France) imposent un bardage de ces préfabriqués ; un chiffrage va être demandé.

A suivre ...

Aurore ROSSI

- Jumelage : Des membres de la commission de jumelage se rendront le 12 et 13 juillet en Italie afin de procéder aux signatures officielles du jumelage avec les communes de Lillianes, Fontainemore et Perloz.
- ONBA : Une nouvelle retransmission est prévue mercredi 9 juillet, celle-ci sera diffusée dans la salle du Conseil.
- La Fête de la musique s'est bien déroulée : les 2 groupes et le karaoké ont agréablement animé cette soirée. La buvette a été gérée par l'association Cour de récré.

Fabrice MICHEL

- Remercie les élus qui ont participé à la distribution du bulletin municipal.
- USTOM : Les point d'apports volontaires pour les personnes volontaires sont ouverts depuis le 1^{er} juillet.

Madame la maire explique que ces bornes, pour limiter les nuisances olfactives et visuelles devraient être dissimulées par une barrière végétale. Une demande en ce sens auprès des services de l'USTOM va être effectuée.

Véronique GRANEREAU

- Les travaux de remaniage de la toiture de l'église (au dessus de la salle des fleurs) est en cours.
- Les travaux au local de la couturière prévus au budget sont en cours.
- La salle des maitres de l'école qui devient la classe de grande section va être repeinte pendant l'été par les services techniques. La nouvelle salle des maitres sera pour cette année dans la classe du préfa 2.
- Des travaux de remise en état d'une partie du carrelage mural de la cuisine vont être réalisés.
- La chambre froide négative a dû être remplacée car la dernière panne fut fatale.

David DURAND

- Des travaux de sécurisation des ouvrants de la salle des fleurs ont réalisés. Ils consistent par la pose de grilles permettant l'ouverture des fenêtres afin d'assainir le local tout en assurant la sécurité des lieux. Ils ont été réalisés par JP PRADEL, menuisier à Sainte-Terre.

Agnès ALFONSO-CHARIOL

- Maison de soins :

Un bloc de climatisation a fui sur une porte, ce désordre a été réparé par l'entreprise PUEL (plombier en charge du chantier). Les dégâts ont été signalés à l'architecte qui pendant la 1ere année doit gérer toutes les anomalies consécutives aux travaux. Il a pris contact avec le menuisier (entreprise ORMEO) qui interviendra sur la remise en état de la porte abimée (assurances inter-entreprises) celui-ci interviendra aussi pour contrôler les deux fenêtres fissurées à l'arrière du bâtiment.

Patrice LAGUILLON

- Fête de l'anguille : Bilan positif pour cette manifestation, pour cette 1^{ère} édition il y a eu moins d'exposants et de repas servis mais le vide grenier a très bien fonctionné. Il remercie les agents techniques communaux pour leur assistance technique.
- AIPS : tout va bien, rien de nouveau.

III. DIVERS

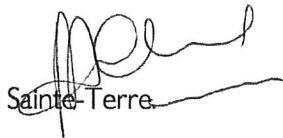
- Zone de débroussaillage :
Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Etat a mis en place une carte ciblant les différentes zones (par commune) soumise à un entretien et un débroussaillage obligatoire par les propriétaires. Au vu du nombre de zones, une information générale sera faite auprès de la population (Bulletin municipal, site internet, ...)
- Radar de Merlande : celui va être de nouveau remis en place très prochainement ...
- Village aidant Alzheimer : signature le 14 juin dernier de la convention avec France Alzheimer afin d'être reconnu « Village aidant ».
- Subvention DRAC : la commune a obtenu une subvention de 1 830 € pour les travaux de réparation de la toiture de l'église (travaux annoncés par Mme Granereau).
- Travaux d'entretien des terrains de Finchette (écoquartier) : les deux élus en charge d'organiser les travaux d'entretien des terrains ont été relancés 2 fois, les riverains se plaignent à juste titre du non entretien de ces terrains communaux. Affaire à suivre

La séance est levée à 20h19

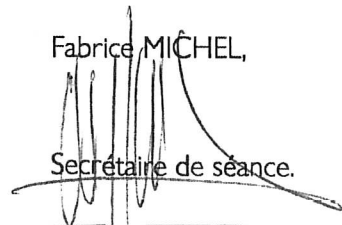
LISTE DES DELIBERATIONS

- 2025.07.01 Admission en non-valeur de créances éteintes
- 2025.07.02 Tarifs de la salle de Brondeau
- 2025.07.03 Tarifs Sainte-Terre Bouge
- 2025.07.04 Subventions exceptionnelles

Agnès ALFONSO-CHARIOL,


Maire de Sainte-Terre.

Fabrice MICHEL,


Secrétaire de séance.

